



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE FO DÉFEND LA PLACE DU GAZ DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 3 décembre avec plusieurs textes à son ordre du jour, dont un important texte sur le biogaz.

Cet examen intervient dans un contexte très difficile pour le gaz du fait des annonces récentes du gouvernement sur une nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs, qui entrerait en vigueur dès 2021 pour l'habitat individuel et en 2024 pour l'habitat collectif.

Rappelons quelques éléments de contexte. La précédente réglementation purement thermique appelée RT 2012 avait fortement réduit la place de l'électricité dans les constructions neuves au profit du gaz. Huit ans après, le Gouvernement adopte à l'inverse, une réglementation plus large dite environnementale (RE 2020), qui va dans les faits écartier le gaz de ce marché, compte tenu des seuils d'émissions de CO₂ retenus. Cette nouvelle politique d'exclusion du gaz des logements neufs a été pleinement revendiquée par la ministre de l'Énergie, Mme POMPILI.

Tout cela a provoqué une inquiétude légitime des agents.

FO Énergie et Mines est aussitôt publiquement intervenue en **interpellant les élus de la Nation** sur les conséquences de cette décision.

Dans le prolongement de cette position, FO a pris la parole en début de séance de ce CSE en exprimant devant les pouvoirs publics l'incompréhension des personnels travaillant dans ce secteur et l'importance pour la Nation du service public gazier.

FO a souligné qu'elle était **attachée à un mix énergétique équilibré dans lequel l'électricité et le gaz** doivent avoir toute leur place.

FO a rappelé que **ces deux énergies étaient complémentaires** et que cette complémentarité devait être mieux intégrée par les pouvoirs publics.

FO a également regretté que la place du gaz n'ait pas été suffisamment défendue par le Groupe Engie en particulier sous le mandat de Mme KOCHER.

En effet, la stratégie de développement à marche forcée des ENR électriques, la vente à un fonds britannique de l'activité exploration production de gaz, qui était un atout développé par l'ancienne Gaz de France, la cession de contrats de GNL ; tout cela a affaibli la position du gaz à des moments cruciaux où la politique énergétique nationale s'élaborait. Pourtant, FO n'oublie pas qu'en 2007, le Président SARKOZY avait privatisé Gaz de France, au mépris des engagements pris, et que cela était censé en faire un champion international du gaz, ce qu'elle malheureusement renoncé à être !

Plus largement, FO a appelé à ce que le Gouvernement ait enfin une véritable stratégie gazière confortant ce service public essentiel aux besoins énergétiques de la Nation.

Dans ce cadre, **FO a soutenu un important texte présenté par les pouvoirs publics visant à développer le biogaz**, gaz renouvelable, qui permet d'inscrire pleinement le gaz dans la transition énergétique. Les amendements présentés par les entreprises gazières, améliorant le texte, ont tous été adoptés, une partie importante d'entre eux l'ayant été contre l'avis du Gouvernement. Bien qu'étant consultatif, ce vote témoigne du soutien très large du Conseil Supérieur de l'Énergie à la filière gaz et à ses salariés, dont le Gouvernement doit tenir compte.

FO Énergie et Mines continuera à intervenir, à tous niveaux, pour que la place du gaz dans notre mix énergétique soit pleinement reconnue !